

**A.C.M.D.**

**SARL**  
**Au capital de 100.000 €**  
**Siège social :** 233 avenue Gilbert PILLET  
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS  
RCS MELUN 802864397

### **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 08 juillet 2026**

L'an Deux Mil Vingt Six et le 01 mars, à dix heures, l'associé de la SARL A.C.M.D. se sont réunis au siège social de la société en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence pour statuer sur l'ordre du jour :

- transformation de la société de SARL à SAS
- nomination d'un président
- Modification de l'article 1 des statuts

Etait présent : Madame **CRUZ Angélique** 100 parts

Qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100

L'assemblée, se tient sous la présidence de **madame Ghislaine MARTINEZ** gérante.

#### **RESOLUTION N° 1**

L'assemblée décide après lecture du rapport du commissaire à la transformation de transformer la société en SASU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **RESOLUTION N° 2**

L'assemblée décide de nommer madame **Ghislaine MARTINEZ**, née le 07 juin 1957 à Sidi Bel Abbes (Algérie) demeurant au 116 chemin des Isnardes - 84400 Gargas présidentz.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

### **RESOLUTION N° 3**

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été établi, le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des présents

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end.